

Réponse à la question écrite 2.13/11 - Station Gaz Naturel carburant

M. Didier Nicoulin, CS+POP+Les Verts

Le Conseil communal répond comme suit aux différentes interrogations :

1) La situation financière est-elle conforme au plan financier prévu dans le message ?

La situation financière de la station de remplissage de gaz naturel carburant (GNC) est meilleure que celle présentée dans le message au Conseil de Ville de septembre 2006, comme l'atteste le tableau ci-dessous :

Année	Résultat d'exploitation prévu par le message de septembre 2006	Résultat d'exploitation observé
2006-2007	- 19'015.-	- 8'404.45
2007-2008	- 11'236.-	- 7'566.70
2008-2009	- 13'515.-	9'567.20
2009-2010	-10'096.-	18'499.15
Résultat cumulé après 4 exercices	-53'862.-! Fin de formule inattendue	12'095.20

Ces bons résultats s'expliquent principalement par la mise en service du bus à gaz pour la ligne 1 des TUD.

2) Combien de véhicules fonctionnant au gaz naturel sont-ils immatriculés dans le Jura ?

Selon les informations fournies par EDJ SA, 49 véhicules sont immatriculés dans la République et Canton du Jura en juillet 2011.

3) Combien la commune et le canton possèdent-ils de véhicules fonctionnant au gaz naturel carburant ?

L'administration cantonale possède 3 véhicules roulant au GNC. La Municipalité de Delémont en compte 5, 4 aux SID et 1 à UETP. Régiogaz SA en compte 2.

4) La commune envisage-t-elle d'acquérir d'autres véhicules de ce type ces prochaines années ?

La variante GNC est évaluée lors de l'acquisition de tous les nouveaux véhicules, pour autant qu'elle existe. Le choix de la propulsion au gaz naturel est fait à chaque fois que les résultats d'une analyse économique et environnementale sur 10 ans montre qu'il s'agit la solution la plus avantageuse. Une telle analyse, réalisée lors de l'acquisition des véhicules des Services industriels, démontre que les véhicules au gaz naturel sont les plus intéressants à long terme malgré un investissement initial plus élevé. Cette manière de faire se poursuivra à l'avenir.

5) Des actions pour promouvoir davantage les véhicules au gaz naturel sont-elles prévues ?

Sur le principe, les actions promotionnelles du gaz naturel en général sont entreprises par Regiogaz SA et EDJ SA. La République et Canton du Jura, par des subventions et réductions sur les émoluments liés aux plaques d'immatriculation, y participe également. Pour sa part, la Municipalité de Delémont y contribue par des articles dans le Delémont.ch. Un article y a d'ailleurs déjà été consacré.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger